

Avis de publication

Réunion d'information préalable (RIP) virtuelle dans le cadre d'un projet éolien de catégorie B avant l'étude d'incidences sur l'environnement.



Demande de permis unique de catégorie B visant la construction et l'exploitation de 5 éoliennes accompagnées de leurs auxiliaires, d'une cabine de tête, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques sur la commune d'Ittre.

Demandeur : VDH Dev scrl – rue Basse, 26 à 5560 Mesnil Église

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, et de l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 45 du 11 juin 2020 organisant la participation du public en lieu et place de la réunion d'information préalable organisée pour certains projets visés dans le Livre Ier du Code de l'Environnement, VDH Dev scrl vous invite à participer à une réunion d'information préalable (RIP) virtuelle relative à l'objet susmentionné, prenant la forme d'une présentation vidéo mise en ligne.

La vidéo sera accessible 2 jours à partir du 19 mai 2021 via le lien Internet : www.rip-ittre-vdhdev.be

La personne auprès de laquelle des informations peuvent être obtenues, pendant les deux jours de la diffusion entre 8h et 17h, est Eddy Defossez (VDH Dev) joignable au 0499/24.34.58

Toute personne peut consulter dans les communes concernées la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les 2 jours de mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous. Le rendez-vous se prend par téléphone au 067/79.43.43 ou par mail à l'adresse suivante mj.arias@ittre.be.

Toute personne peut solliciter par courrier recommandé auprès du demandeur du projet de catégorie B ou C une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande doit être réceptionnée au plus tard 3 jours avant la mise en ligne. 2 jours avant la mise en ligne, le demandeur du projet de catégorie B ou C envoie par recommandé les documents aux personnes concernées, en un seul exemplaire par adresse postale (art. 4 de l'AGW n° 45 du 11/6/20).

Les communes d'Ittre, Braine-le-Château, Braine-l'Alleud et Nivelles ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette présentation vidéo a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours suivant le 2ème jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, soit **jusqu'au 4 juin 2021 inclus**, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de la ou d'une des communes concernées, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur.

Pour les Communes d'Ittre, de Braine-le-Château, de Braine-l'Alleud et de Nivelles :

- SOIT au Collège communal de la commune d'Ittre : rue de la Planchette 2, 1460 Ittre
- SOIT au Collège communal de la commune de Braine-le-Château : rue de la Libération 9, 1440 Braine-le-Château
- SOIT au Collège communal de la commune de Braine-l'Alleud : Avenue du 21 Juillet 1, 1420 Braine-l'Alleud
- SOIT au Collège communal de la commune de Nivelles : Place Albert 1er 2, 1400 Nivelles

Et pour le Demandeur :

- à l'attention de Monsieur Eddy Defossez : rue Basse n°26, 5560 Mesnil Église.